



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

JOURNÉE NATIONALE DE FORMATION

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION : quelles évolutions pour la description des activités de soins, le pilotage et l'allocation des ressources en 2013 ?

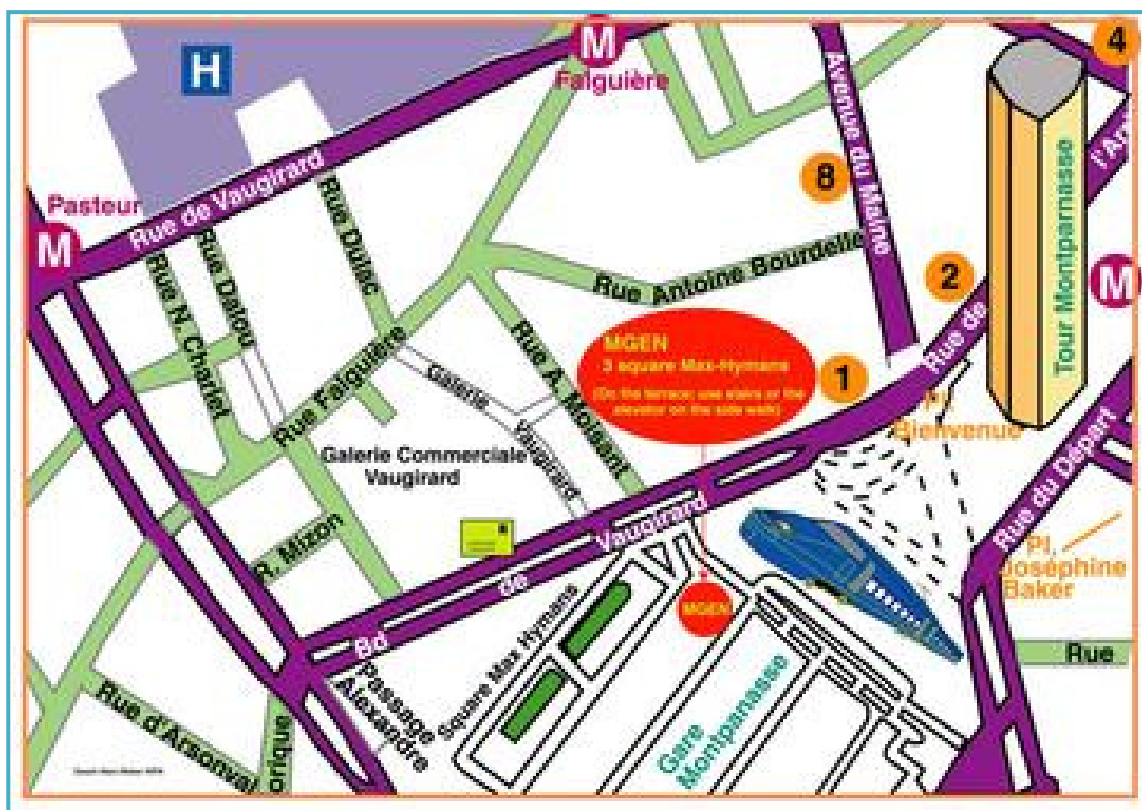


Le 19 mars 2013
de 9h00 à 17h00

à la MGEN
3 Square Max Hymans - 75015 Paris



PLAN D'ACCES MGEN



Adresse

3, Square Max Hymans - 75015 Paris

Le square Max Hymans est situé en terrasse au dessus du Boulevard de Vaugirard, on y accède par un escalier ou un ascenseur en verre situé sur le trottoir de celui-ci au niveau du n° 25-27.

Accès piéton

L'accès piéton au bâtiment MGEN s'effectue par 2 entrées :

- Depuis l'entrée principale au 87 boulevard Pasteur.
- Depuis le 25-27 boulevard de Vaugirard, soit par des escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir public.

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans.

En métro

Métro : Montparnasse Bienvenue, sortie n°1 Porte Océane
Lignes 4, 6, 12 et 13

En bus

Lignes de bus : 28, 58, 89, 91, 92, 94, 95, 96

Hôtels

www.parisinfo.com



SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION : QUELLES ÉVOLUTIONS POUR LA DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE SOINS, LE PILOTAGE ET L'ALLOCATION DES RESSOURCES EN 2013 ?

1 jour

Les établissements de SSR sont appelés à se projeter vers des changements importants de la classification des séjours et des actes, de même que des modalités de financement, avec des évolutions intermédiaires et un terme annoncé par le Ministère de la Santé pour 2016. 2013 constitue une année charnière dont l'ensemble des responsables d'établissements doivent comprendre les enjeux.

Publics

- Directeurs
- Médecins DIM
- Techniciens de l'information médicale
- Cadres de santé
- Cliniciens
- Directeurs des affaires financières
- Contrôleurs de gestion
- DSIO

Objectifs

- Connaître les finalités et modalités des évolutions annoncées de la description des activités et des modalités d'allocation de ressources en SSR
- Comprendre les enjeux externes et internes pour les établissements de SSR
- Analyser les ressources et organisations à mettre en place en regard des changements
- Être en mesure d'établir une feuille de route interne et de la faire partager
- Maîtriser les points clé de l'évaluation du niveau de préparation de son établissement

Méthodes Pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques et pratiques des intervenants
- Travaux en sous-groupe
- Échanges et mutualisation

Intervenants

- Experts du secteur SSR, dans le domaine du management, de la description statistique des activités et de l'allocation des ressources

CONTENU

Qu'est-ce qui va changer en 2013, et quelle visibilité pour 2016 ?

Description des activités et allocation des ressources (avec la participation de la DGOS et de l'ATIH)

Quels points de vigilance stratégique des activités de SSR en 2013 ?

Qualité et exhaustivité du recueil de l'information

Enjeux des nouvelles méthodes de prise en charge

Regard critique et d'anticipation sur les « activités frontières » du SSR (MSAP, programme PRADO)

Atelier : Médecins DIM, TIM, Cliniciens, Cadres de santé

Comprendre la classification GME, ses enjeux et sa mise en pratique

Réussir le passage au CSARR avant le 1^{er} juillet 2013

Atelier : Directeurs, DAF, DSIO, Contrôleurs de Gestion

Comprendre les enjeux actuels d'évolution des systèmes d'information et s'y repérer pour les choix stratégiques de son établissement

Arrêter et mettre en œuvre une stratégie adaptée de comptabilité analytique

Lieu : Paris

Coût : 298€

Session : le 19 mars 2013
de 9h00 à 17h00

 01 53 98 95 03

 formation@fehap.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2011

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

Tarif des formations « INTER¹ »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

A l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

¹ Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.



À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au 01 53 98 95 02
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du stage Soins de suite et de réadaptation : quelles évolutions pour la description des activités de soins, le pilotage et l'allocation des ressources en 2013 ?

Date : 19 mars 2013

Lieu : MGEN - 3 square Max Hymans - 75015 PARIS

Coût du stage : 298 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT	FONCTION

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le : **Signature du Directeur et cachet de l'établissement**